

VALLEE DE MERIBEL
42^{ème} COUPE DE FRANCE INTERFINANCES
A.T.S.C.A.F.
2 au 9 janvier 2021

Le comité d'organisation et Méribel Tourisme sont heureux de souhaiter une cordiale bienvenue à tous les concurrents venus participer à la 42^{ème} Coupe ATSCAF de ski.

La station de Méribel, Méribel Tourisme et l'Ecole du Ski Français s'efforceront, au cours de votre séjour, de vous donner toute satisfaction.

Pour l'A.T.S.C.A.F.,

Pour Méribel Tourisme,

J.V. GARCIA
Responsable des Sports

Gilles LEONARD
Directeur Meribel Tourisme

COMITE D'ORGANISATION

Président A.T.S.C.A.F. Fédérale :

Luc DENIS

Comité de course :

Odette BOUVARD
Jean-Vincent GARCIA
Denis JARRY

COMITE TECHNIQUE

Président du Comité d'Organisation : Monsieur le Maire M. T.MONIN

Responsable Evénements-Animation: Xavier ALBRIEU

Directeur de l'E.S.F. Vallée de Méribel : Marc BOURREAU

Directeur du Stade de Slalom : Yannick FAVIERES

Chronométrage et calculs : Yannick FAVIERES
Andy ROSTOLAN (Traceur)
Gérard BAUCHET
Franck RICARD
Stéphane CHENU

Accueil - hébergement : Hôtel ATSCAF "Altitude 1600"

Remontées mécaniques : Mr Joël PERRETTO (Directeur Méribel Alpina)

Centre de secours : Chef du Centre

REGLEMENT DE LA COUPE INTERFINANCES DE SKI ALPIN ET NORDIQUE

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Fédérale organise la Coupe de France de ski alpin et de ski nordique ouvert à tous ses adhérents.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ Composition

- Le Président de l'ATSCAF Fédérale ou son représentant,
- le responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale,
- des membres désignés par le Président de l'ATSCAF Fédérale en fonction de leur compétence.

2/ Compétences

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec l'Ecole du Ski Français et Méribel Tourisme,
- sélection des participants,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats.

ARTICLE 3

DISCIPLINES RETENUES

1/ *Epreuves officielles*

a) Ski alpin : (Casque obligatoire)

Géant 2 manches

Slalom 2 manches

b) Ski nordique

Fond individuel

Une épreuve en relais nordique (1 homme et 1 femme)

2/ *Epreuves hors compétition*

Grand Géant, combiné alpin, skieur cross, saut à ski, test vitesse, biathlon, slalom parallèle, balai-ballon et toute autre épreuve proposée par le comité d'organisation.

ARTICLE 4

REGLEMENT DES EPREUVES

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Ski.

ARTICLE 5

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque délégation est composée de **quatre compétiteurs au maximum dans la limite de la capacité de l'hôtel (50 skieurs) et** qui doivent :

- être adhérent ATSCAF,
- la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction de la date d'arrivée au secteur des sports (le cachet de la poste faisant foi).
- Tous les compétitrices et compétiteurs seront hébergés à l'Hôtel ATSCAF Altitude 1600. Aucune inscription ne sera prise en compte pour des hébergements extérieurs.
- le palmarès ne prendra en compte que les adhérents financiers,
- être à jour de la cotisation ATSCAF de l'association choisie pour concourir,
- les Présidents d'associations doivent retourner, d'une part, une fiche de réservation détaillée dont les mentions devront être respectées et, d'autre part, la photocopie de la carte ATSCAF de chaque participant (assurance Mutuelle Nationale des Sportifs) et un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski de compétition (alpin, nordique).

Ces documents sont obligatoires et doivent parvenir obligatoirement le jour du dépôt des fiches d'inscription.

ARTICLE 6

ORGANISATION DE LA COMPETITION :

Elle aura lieu à MERIBEL (Savoie).

1/ *Engagement*

Chaque association pourra engager par épreuve :

- la totalité de ses représentants pour les épreuves individuelles. **Chaque adhérent s'engage à participer à au moins une épreuve officielle de la compétition.**
- une ou des équipes de plusieurs participants dont au moins une dame par équipe pour le relais nordique
- une ou des équipes mixtes hors classement officiel

N.B. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le nombre maximum de compétiteurs par équipe.

2/ *Comité de course*

Un comité de course composé des responsables de l'Ecole du Ski Français, du comité d'organisation et des capitaines d'équipe se réunira. Il vérifiera la composition des équipes et précisera les conditions du déroulement de la compétition.

- Il procédera au tirage au sort et à la remise des numéros de dossard à chacun de ses comités.
- Une fois arrêtées par les comités de courses, les listes de départ ne peuvent plus être modifiées, sauf décision contraire du jury de course ou de la présentation au minimum une heure avant le départ de l'épreuve, d'un certificat médical.

3/ *Ordre de départ des épreuves officielles de ski alpin*

L'ordre de départ sera effectué par un tirage au sort intégral par sexe dame puis homme.

Groupe 1 : adhérents financiers Groupe 2 : adhérents non financiers

Le système "BIBO" déterminera l'ordre de départ de la *deuxième* manche par sexe dame puis homme.

BIBO à 10 pour les dames, à 15 pour les hommes.

4/ *Composition des équipes du relais nordique*

Chaque association peut engager un ou deux relais composées de plusieurs concurrents dont au moins une dame (à déterminer).

Les associations ne disposant pas plus de deux concurrents pourront engager -hors course- un ou deux relais constituées de coureurs, dont au moins une dame, de différentes associations.

5/ **Epreuves officielles**

Les épreuves consisteront en :

Ski alpin : (**CASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES EPREUVES**)

- géant en deux manches

- slalom en deux manches

Ski nordique:

- 1 épreuve individuelle : fond spécial (environ Dames : 5km, Hommes : 10 km)

- 1 course en relais (environ 10 km)

6/ **Classements**

1°/ Epreuves individuelles:

Ski alpin:

Géant homme et dame

Slalom homme et dame

Ski nordique:

Fond spécial homme et dame

2°/ Epreuve par équipe :

Ski nordique:

Epreuve en relais

3°/ Combinés

. Alpin nordique individuel homme et dame

Ces classements s'obtiendront par addition des places obtenues dans le classement du combiné individuel alpin et fond individuel.

Le classement du combiné individuel alpin s'obtient par addition des points « COURSE » obtenu dans chacune des deux épreuves alpines.

4°/ En cas d'égalité

- sur une épreuve combinée :

* Combiné alpin nordique individuel

Sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura obtenu le meilleur classement dans l'une des deux épreuves (combiné alpin individuel ou fond individuel).

En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura obtenu le meilleur classement dans l'une des trois épreuves (géant, slalom ou fond individuel).

En cas de nouvelle égalité, sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura réalisé

le meilleur temps total des trois épreuves (géant, slalom et fond individuel).

Pour information en cas d'égalité au niveau du calcul du combiné alpin individuel :

Sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura réalisé le meilleur score points « COURSE » dans l'une des épreuves (géant ou slalom). En cas de nouvelle égalité, sera déclaré vainqueur le concurrent qui aura réalisé le meilleur score points « COURSE » dans l'une des quatre manches des deux épreuves.

7/ Récompenses

Trois trophées seront remis aux trois premiers de chaque épreuve.

ARTICLE 7

Les communiqués et résultats seront proclamés en bas des pistes.

ARTICLE 8

Le seul fait de s'inscrire et de participer à la coupe implique, pour chaque participant, la présomption de vouloir s'engager à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 9

Les réclamations doivent être faites à la tour de chronométrage dans le quart d'heure qui suit l'arrivée du dernier concurrent, pour chaque manche ou épreuve. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne sera recevable.

ARTICLE 10

Les concurrents inscrits mais n'ayant pas participé à la compétition, devront, pour être remboursés, présenter tout justificatif avant le **31 janvier 2021**.

COMPETITION

SKI ALPIN : CASQUE DE SKI OBLIGATOIRE (casque VTT non Homologué)

42^{ème} COUPE ATSCAF DE SKI

PROGRAMME (sous réserve modifications)

Les comités de Courses auront lieu dans une salle municipale de Méribel avec la présence d'un unique responsable par délégation

Samedi 2 janvier 2021

17 h 00	Accueil des concurrents à l'Hôtel "Altitude 1600"
20 h 00	Repas

Dimanche 3 janvier 2021

Matinée	Ski Libre
12h30	Repas
14H00 à 17H00	Ski libre ou Stage ski alpin ou ski nordique
18 h 00	Comités de course (X3) Géant, Spécial et Ski Nordique individuel Salle municipale Méribel
20 h 00	Repas

Lundi 4 janvier 2021

09 h 00	Reconnaissance 1 ^{ère} manche Géant
09 h 30	Géant 1 ^{ère} manche
10 h 30	Reconnaissance 2 ^{ème} manche Géant
10 h 45	2 ^{ème} manche Géant
13H00	Repas
Après-midi	Ski libre
19 h 30	Repas

Mardi 5 janvier 2021

Matinée	Libre
12 h 30	Repas
16 h 15	Reconnaissance 1 ^{ère} manche Slalom Spécial
16 h 45	1 ^{ère} manche Slalom Spécial
17 h 45	Reconnaissance 2 ^{ème} manche Slalom Spécial
18 h 00	2 ^{ème} manche Slalom Spécial
20H30	repas

Mercredi 6 janvier 2021

10 h 00	Ski Nordique Individuel au Blanchot
12 h 30	Repas
18 h 00	Comités de course (X2) Ski Nordique par équipes, et Combiné Alpin Salle Municipale Méribel
20 h 00	Repas

Jeudi 7 janvier 2021

09 h 30	Relais nordique
12 h 30	Repas
Après-midi libre	
19 h 30	Repas

Vendredi 8 janvier 2021

09 h 00	Reconnaissance 1 ^{ère} manche Géant
09 h 30	Géant 1 ^{ère} manche
10 h 30	Reconnaissance 2 ^{ème} manche Slalom Spécial
10 h 45	2 ^{ème} manche Slalom Spécial
12 h 30	Repas
20 h 00	Repas

Samedi 9 janvier 2021

Départ Les chambres devront être obligatoirement libérées pour 10 heures.

CARACTERISTIQUES DES PISTES

PISTE OLYMPIQUE

SLALOM GEANT

Altitude départ : 1.637 mètres
Altitude arrivée : 1.432 mètres
Dénivelé : 205 mètres.

SLALOM SPECIAL :

Altitude départ : 1.562 mètres
Altitude arrivée : 1.432 mètres
Dénivelé : 130 mètres.

COMBINE ALPIN :

Altitude départ : 1.562 mètres
Altitude arrivée : 1.432 mètres
Dénivelé : 130 mètres.

TARIF DES REMONTEES MECANIQUES

Plusieurs possibilités vous sont offertes :

. **Vallée de Méribel** (Méribel + Mottaret)

Forfait journée : 27.20 €

2 jours consécutifs Vallée de Méribel (2 X 27.20) : 54.40€

3 jours consécutifs Vallée Méribel (3 X 27.20) : 81.60€

3 Vallées (Méribel - Courchevel - Les Menuires - Val Thorens)

Forfait journée : 45.10€

PALMARES ANNEES PRECEDENTES

2018

Slalom Géant Homme	OLAGNON Olivier (Seine St Denis)
Slalom Géant Dame	DOMINOIS Anne (Seine St Denis)
Slalom Spécial Homme	OLAGNON Olivier (Seine St Denis)
Slalom Spécial Dame	DOMINOIS Anne (Seine St Denis)
Ski Nordique Homme	HENRIET Guy (Haute-Saône)
Ski Nordique Dame	RINALDI Marguerite (Jura)
Ski Nordique Relais	HAUTE-SAONE
Combiné Alpin par équipe	SEINE SAINT DENIS
Combiné Alpin Nordique Homme	ANTONY Xavier (Cantal)
Combiné Alpin Nordique Dame	BROQUET Fabienne (Rhône)
Combiné Alpin Nordique Equipe	SEINE SAINT DENIS

2019

Slalom Géant Homme	OLAGNON Olivier (Seine St Denis)
Slalom Géant Dame	DUMET Sophie (Savoie)
Slalom Spécial Homme	THUEL Laurent (Savoie)
Slalom Spécial Dame	DUMET Sophie (Savoie)
Ski Nordique Homme	ANTONY Xavier (Cantal)
Ski Nordique Dame	RINALDI Marguerite (Jura)
Ski Nordique Relais	SAVOIE
Combiné Alpin par équipe	SAVOIE
Combiné Alpin Nordique Homme	DARRIOULAT David (Var)
Combiné Alpin Nordique Dame	DUMET Sophie (Savoie)
Combiné Alpin Nordique Equipe	SAVOIE

2020

Slalom Géant Homme
Slalom Géant Dame
Slalom Spécial Homme
Slalom Spécial Dame
Ski Nordique Homme
Ski Nordique Dame
Ski Nordique Relais
Combiné Alpin par équipe
Combiné Alpin Nordique Homme
Combiné Alpin Nordique Dame
Combiné Alpin Nordique Equipe